

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE DES FORIES 7 4020 LIÈGE Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
31/03/2026

📅 Prochaine visite avant le:
31/03/2027

👤 Agent-visiteur:
Jonathan Barrero

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Bureau immobilier Dor & Bleus
Adresse	Boulevard d'Avroy 238B, 4000 Liège, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Dabin Bénédicte
Adresse	RUE DES FORIES 7 4020 LIÈGE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DES FORIES 7 4020 LIÈGE Belgique
Numéro de compteur	5755136
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	5755136
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	Pas de terre trouvée
Description de l'installation	Diff 40A 300mA 4P Diff 40A 30mA 2P 5 disj 20A 2P 6 disj 16A 2P

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	Pas de terre trouvée
Isolement ($M\Omega$)	0
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
218	L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art.	L1 1.4
215	Éliminer ou remplacer les canalisations électriques dont la section des conducteurs est inférieure à 1 mm ² ou prévoir une protection adéquate pour l'application concernée.	L1: 8.2.1.
205	Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes.	L1 5.3.4.3
Mise à la terre		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
401a	Les liaisons équipotentielles supplémentaires sont incomplètes, non connectées ou n'ont pas la section requise	L1:5.4.4.2.
402	Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement est manquant, difficilement accessible, inaccessible ou n'a pas pu être ouvert.	L1 : 2.5 ; 5.4.2.1 ; 5.4.3.5
Installation		
723	L'utilisation des blocs multiprises et/ou de rallonge électrique en pose fixe n'est pas permise.	L1 5.3.4.7
Canalisations		
810	Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au neutre si celui-ci existe dans le circuit.	L1 5.1.6
804	Respecter les parcours privilégiés pour les câbles du type XVB, VVB noyés sans conduit dans les murs.	L1: 5.2.9.10.

Boîtes de dérivation à obturer.

Raccordement vers fusibles en contact indirect.

Section de câbles mélangés dans l'installation.

Le diff de tête ne peut pas avoir 2 fils bleu sur un 4P attention câblage interne alim.

Remarques

Le contrôle est effectué sur les parties visibles de l'installation et en date de celui-ci.

L'unité est meublée lors du contrôle.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 31/03/2027 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Jonathan Barrero

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

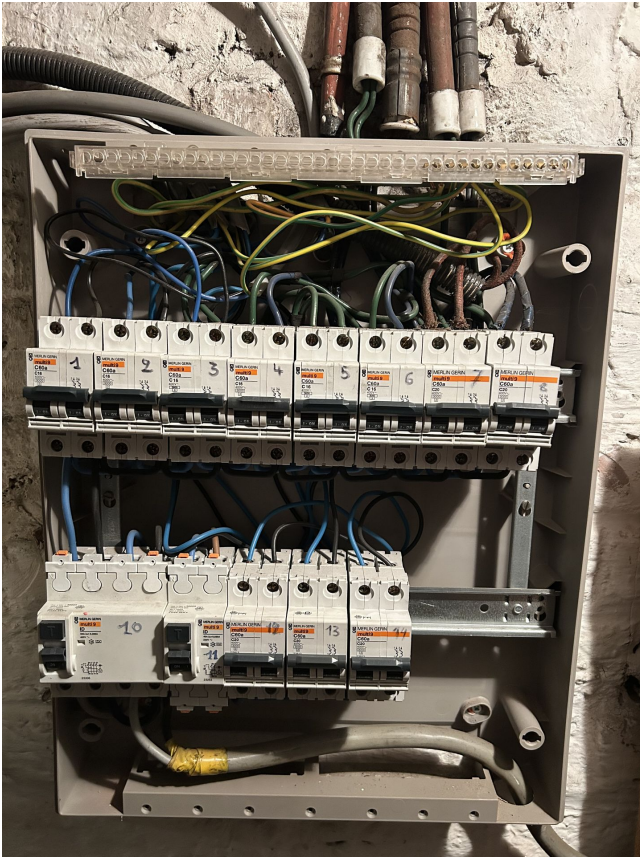


Tableau 1